

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 janvier 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Maxime Tancrede

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 195 396.75\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Déclarations d'intérêt pécuniaires
10. Reddition pour le PAARRM
11. Aide financière annuelle accordée aux organismes
12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
13. Dépôt du projet de règlement
14. Adoption du règlement sur la rémunération des élus
15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson »
17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur
18. Achat d'un camion de déneigement usagé
19. Achat d'APRIAS pour le service incendie
20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 »
21. Proposition pour projet structurant
22. Varia
 - a) _____
 - b) _____
23. Période de questions réservées à l'assistance
24. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (11).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2017;

02-01-2018

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2017;

03-01-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2017 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et la Pro maire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1700977 à C1700987 et la séquence C1800001 à C1800070. La séquence des chèques en ligne L1700052 à L1700054 et L1800001 à L1800002.

Total des factures de l'année 2017	106 016.51\$
Total des factures de l'année 2018	11 120.96\$
Total paiement direct mensuel	24 809.99\$
Total des salaires	53 449.29\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	195 396.75\$

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 16 janvier 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

9. Déclarations d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a bien reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus et qu'il informera le directeur régional du MAMOT tel que prescrit dans la loi sur les élections et référendum dans les municipalités (LERM).

10. REDDITION POUR LE PAARRM;

05-01-2018

10. Reddition pour le PAARRM.

ATTENDU QUE Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, nous annonçait le 16 juin 2017, une aide financière de 30 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier selon la répartition suivante : 15 000 \$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire du ministre des Transports, M. Laurent Lessard, et 15 000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée;

ATTENDU QUE Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, a confirmé l'aide financière de 15 000 \$ le 15 août 2017, laquelle sera échelonnée sur trois années budgétaires;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2017
de la Baie	1 ponceau	100 mètres	2 600 \$	1 444 \$
Bouleaux	3 ponceaux	100 mètres (+ 130 mètres)	6 600 \$	4 137 \$
Écureuils	1 ponceau	100 mètres (+ 110 mètres)	2 600 \$	2 748 \$
de la Rivière	3 ponceaux	400 mètres (+ 400 mètres)	8 400 \$	9 306 \$
Épinettes	5 ponceaux	500 mètres	13 000 \$	4 040 \$
De la Pointe	Concassage et excavation de 2 roches	(+ 8 roches)	2 000 \$	5 597 \$
De la Pointe	Rechargement, épandage et compaction	4 400 mètres / 2 500 tonnes / kilomètre	50 000 \$	53 608 \$
Total			85 200 \$	80 880 \$
Subvention accordée				30 000 \$
Solde				50 880 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

11. AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE ACCORDÉES AUX ORGANISMES;

06-01-2018

11. Aide financière annuelle accordées aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2018;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 750.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (5,000.00 \$)
- Journal l'alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancred : 2,500.00 \$
- L'accueil d'Amos : 500.00 \$ pour 4 ans

12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS;

12. Avis de motion du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie, dépose un avis de motion qu'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac sera adopté dans une séance ultérieure avec dispense de lecture.

13. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT;

13. Dépôt du projet de règlement.

Le maire dépose le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac. Ce document est disponible pour consultation au bureau de la municipalité situé au 6, rue des Rapides.

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;

07-01-2018

14. Adoption du règlement sur la rémunération des élus.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement (*le maire, monsieur Stephan Lavoie, vote sur la résolution*) :

D'ADOPTER le règlement # 262-2017, portant sur la rémunération des élus et de leur versement.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

08-01-2018

15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames **Françoise Raby**
 Marilyne Tanguay

Messieurs **François Perron**
 Rémi Pelletier
 Bertrand Bolduc
 Gilbert Dubuc
 Aurélien Langlois
 Benoit Plourde

16. DEMANDE POUR NOMMER LA HALTE ROUTIÈRE « HALTE ROUTIÈRE LÉONARD BRISSON »;

09-01-2018

16. Demande pour nommer la halte routière, « Halte routière Léonard Brisson ».

ATTENDU QUE la municipalité a déjà reçu une demande pour nommer la halte routière située sur l'avenue du Lac, dans le secteur Tancrede;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ENTREPRENDRE les démarches nécessaires (avis du CCU, information sur les règles applicables auprès de la commission de toponymie du Québec, etc.) pour nommer la halte routière « Halte routière Léonard Brisson ».

17. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE DROIT D'AUTEUR;

10-01-2018

17. Autorisation de signature pour entente de droit d'auteur.

ATTENDU QU'un comité théâtre est à préparer une pièce pour éventuellement, la présentée au public;

ATTENDU QU'une entente avec les droits d'auteur et la municipalité de Preissac doit être paraphée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer l'entente entre la municipalité et le comité théâtre tel que présentée au conseil lors d'une session de travail.

18. ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ;

11-01-2018

18. Achat d'un camion de déneigement usagé.

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 11 janvier 2018 et le résultat est le suivant :

Entreprise	Prix avant les taxes
Machinerie Saint-Pierre	43,500.00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Machinerie Saint-Pierre Inc. » pour la fourniture d'un camion de déneigement usagé tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 43,500.00\$ plus les taxes applicables, à la condition que la camion soit inspecté (SAAQ) et que le directeur général en accepte l'état tel que constaté avant sa livraison.

DE PAYER cet achat avec le surplus libre accumulé.

19. ACHAT D'APRIA POUR LE SERVICE INCENDIE;

12-01-2018

19. Achat d'APRIA pour le service incendie.

ATTENDU QUE le service d'incendie de la municipalité de Preissac souhaite acheter les appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) usagés offert par la ville de Val d'Or par l'entremise de son service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution # 202-11-2017

ATTENDU QUE l'achat de 9 APRIA usagés se ferait en contrepartie par la fourniture de :

- 3 appareils APRIA complets
- 4 bouteilles
- 2 parties faciales
- 2 courroies

ATTENDU QUE le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost recommande à la municipalité d'accepter cette échange « gagnant-gagnant » avec la ville de Val d'Or;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et résolu unanimement;

D'ACCEPTER la proposition de la ville de Val d'Or et de fournir les APRIA tel que décrit ci-haut à la ville de Val d'Or pour un montant de 34,176.00 \$ plus les taxes applicables.

DE MANDATER le directeur incendie de Preissac, monsieur Gilles Prévost, à faire les achats nécessaires à la réalisation complète et parfaite de cette entente avec la ville et la municipalité.

D'ABROGER la résolution # 202-11-2017

20. PROPOSITION POUR « PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021 »;

20. Proposition pour « plan stratégique 2018-2021 ».

Le sujet est remis à une séance ultérieure.

21. PROPOSITION POUR PROJET STRUCTURANT;

13-01-2018

21. Proposition pour projet structurant.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac travaille sur un projet structurant et que la suite logique d'un tel projet passe par la réalisation d'un plan de travail avec esquisse;

ATTENDU QUE la firme Trame, section Amos a fait une proposition de service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de TRAME pour la fourniture de service d'architecture pour faire des plans sommaires de travail d'un édifice communautaire adjacent à l'aréna actuel, pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

22. VARIA;

22. Varia.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

23. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Accident du camion à neige
- Félicitation à l'endroit du Maire
- Coût du déneigement
- Règlement # 262-2017
- Projet structurant
- Budget 2018
- Présentation des immobilisations 2018
- Etc.

Les Membres du conseil municipal ont répondu aux questions du citoyen.

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

14-01-2018

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 04.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue exceptionnellement au 16, rue des Rapides le 13 février 2018 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions réservées à l'assistance
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 166 016.71\$\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société »
10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac
11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapport des dépenses (DGE 1038)
12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à M. Rochon
13. Inscription au congrès ADMQ
14. Inscription au congrès des chefs pompiers
15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat des bouées
16. Résolution pour favoriser l'immigration
17. Résolution pour baux de gravière (3)
18. Approbation de la dérogation mineure du 30 chemin des Épinettes
19. Autorisation de signature de l'entente de délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, Faune et des Parcs) l'exclusion des zones RC-1, RC-2 et RC-3 pour la coupe de bois domestique
21. Aide financière afin de soutenir les commerces
22. Aide financière afin de soutenir les industries
23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018
24. Varia
 - a) _____
 - b) _____
25. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (plus de 80 personnes).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h10.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

15-02-2018

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

4. Période de questions réservée à l'assistance.

Les citoyens présents déposent au conseil une pétition 570 noms, dont 360 personnes sont des propriétaires et/ou résidents de Preissac. Ensuite des questions sont posées aux membres du conseil. Après une heure et demie d'échange, le maire, monsieur Stephan Lavoie, demande un ajournement; tous les conseillers sont d'accord, il est 20 h 45. Reprise de l'ajournement, il est 21 h 25, le maire annonce que les points 21 et 22 sont retirés de l'ordre du jour et on ajoute le point 23 « **Abrogation de la résolution 223-12-2017 adoption du budget 2018** ».

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2018;

16-02-2018

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

17-02-2018

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1800071 à C1800148. La séquence des chèques en ligne L1800003 à L1800008.**

Total des factures du mois	116 881.58\$
Total paiement direct mensuel	20 137.89\$
Total des salaires	28 997.24\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>166 016.71\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 février 2018.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire dresse un bref résumé de ses rencontres.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. PLANIFICATION DES ATELIERS DE CONCERTATION PUBLIQUE ET OCTROI DU MANDAT À « TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ;

18-02-2018

9. Planification des ateliers de concertation publique et octroi du mandat à « Transfert Environnement et Société.

ATTENDU QUE la municipalité propose d'organiser une soirée avec des ateliers de concertation publique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme « Transfert environnement et société » d'organiser cette activité pour que les objectifs souhaités soient atteints (participation citoyenne, concertation, échanges, déroulement efficace, etc.).

D'ACCEPTER la proposition de cette dernière pour un montant de 4,500.00 \$ plus les taxes applicables.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2018 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

19-02-2018

10. Adoption du règlement 264-2018 du code d'éthique et de déontologie des Élus de la municipalité de Preissac.

ATTENDU QUE toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

D'ADOPTER le présent règlement ayant le numéro 264-2018, portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac.

FAIT ET ADOPTER PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018.

11. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES (DGE 1038);

11. Dépôt du rapport de la liste des donateurs et rapports des dépenses (DGE 1038).

Le président d'élection et secrétaire trésorier, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil les formulaires (DGE 1038) remplis par les candidats à la dernière élection du 5 novembre 2017 et mentionne que les originaux ont été envoyés au Directeur général des élections du Québec (DGE) tel que prescrit par la loi sur les élections et référendum municipaux (LERM).

12. APPROBATION DE LA SURVEILLANCE DU TERRAIN DE CAMPING POUR L'ANNÉE 2018 À MONSIEUR RAYMOND ROCHON;

20-02-2018

12. Approbation de la surveillance du terrain de camping pour l'année 2018 à monsieur Raymond Rochon.

ATTENDU QUE monsieur Raymond Rochon est encore intéressé de faire la surveillance du terrain de camping pour la saison 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER la surveillance du camping rustique municipal selon les mêmes conditions que l'année passée.

13. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ;

21-02-2018

13. Inscription au congrès ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome étant contre la proposition :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS;

22-02-2018

14. Inscription au congrès des chefs pompiers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DES BOUÉES ;

15. Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'achat de bouées.

Le sujet est remis à une prochaine séance du conseil

16. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'UN SERVICE D'IMMIGRATION EN A-T;

23-02-2018

16. Résolution pour demande d'un service d'immigration en A-T.

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement provincial d'offrir les services de son ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion ici en l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec désire encourager la population immigrante de s'établir ailleurs que dans les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT l'importante pénurie de main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue et que l'immigration fait partie de l'une des solutions pouvant répondre au manque de personnel;

CONSIDÉRANT la complexité des processus d'immigration, tant pour les immigrants que pour les employeurs et les parrains;

CONSIDÉRANT la constante augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement post-secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'aucun service en personne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est disponible à moins de 500km de la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE DEMANDER à l'Honorable Ministre Ahmed D. Hussen, Ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, d'allouer les ressources nécessaires afin de pourvoir l'Abitibi-Témiscamingue des services en personne afin de desservir adéquatement le territoire en matière d'immigration.

17. RÉSOLUTION POUR BAUX DE GRAVIÈRE (3);

24-02-2018

17. Résolution pour baux de gravière (3).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 856.80 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont un est situé au chemin des noisetiers (BNE 7937), un autre est situé dans le chemin Vautrin (site d'extraction 32D08-50) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

18. APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 30, CHEMIN DES ÉPINETTES;

25-02-2018

18. Approbation de la dérogation mineure du 30, chemin des Épinettes.

ATTENDU QU'en date du 13 décembre 2017, Monsieur Pierre Lacroix a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité concernant un immeuble situé au 30, chemin des Épinettes à Preissac, sur le lot 4 592 111;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser la distance entre deux bâtiments secondaires à 0.58 mètres plutôt qu'à 2 mètres, la superficie totale des bâtiments secondaires à 127.6 mètres carrés plutôt que 120 et un nombre de bâtiments secondaires à 4 plutôt que 3, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE les bâtiments secondaires visés par la demande ont fait l'objet de permis de construction et qu'on peut donc présumer de la bonne foi du demandeur lors de leur construction;

ATTENDU QUE les constructions faisant l'objet de la demande sont très peu visibles de la rue ou des propriétés voisines, vue la présence de plusieurs arbres;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 30, chemin des Épinettes faite par monsieur Pierre Lacroix sur le lot 5 592 111.

19. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS;

26-02-2018

19. Autorisation de signature de l'entente délégation de gestion du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ATTENDU QUE l'actuelle Entente de délégation de Gestion #1056 de la MRC d'Abitibi prendra fin le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, renouvelle notre Entente de Délégation de Gestion #1056 pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif Forêt de la MRC d'Abitibi ont été informés de cette prolongation de cinq ans;

ATTENDU QUE le MFFP et la MRC d'Abitibi demandent à ce que les municipalités se prononcent dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Preissac accepte de déléguer sa compétence à la MRC d'Abitibi pour la signature de la nouvelle Entente de Délégation de Gestion #1056, telle que proposée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Luc Blanchette, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

20. DEMANDE AU MFFP (MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS) L'EXCLUSION DES ZONES REC-1, REC-2 ET REC-3 POUR LA COUPE DE BOIS DOMESTIQUE;

27-02-2018

20. Demande au MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) l'exclusion des zones REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.

ATTENDU QUE la plupart des terres situées de part et d'autre de la route 395, à la hauteur des lacs Preissac et Fontbonne sont la propriété du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE des permis de coupe de bois domestique sont émis via le ministère des Forêts (à Amos, à Val d'Or ou à Rouyn-Noranda) pour la coupe de bois domestique;

ATTENDU QUE de la coupe de bois pour fins domestique se fait également sans avoir obtenu de permis, le contrôle de cette activité étant plutôt difficile;

ATTENDU QUE ce territoire appelé « La péninsule » correspond aux zones récréotouristiques REC-1, REC-2 et REC-3;

ATTENDU QUE ces zones récréotouristiques représentent le cœur du développement de plein air de la municipalité avec diverses activités présentes ou projetées (camping, vélo, raquette, ski de fond, sentiers pédestres, ornithologiques etc.);

ATTENDU QUE la table GIRT (table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire) sera bientôt mise à jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :
DE DEMANDER au MFFP d'exclure les REC-1, REC-2 et REC-3 pour la coupe de bois domestique.

21. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES COMMERCES;

21. Aide financière afin de soutenir les commerces.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

22. AIDE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LES INDUSTRIES;

22. Aide financière afin de soutenir les industries.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

23. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 223-12-2017 SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2018;

28-02-2018

23. Abrogation de la résolution 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018.

ATTENDU QUE le conseil prend note des questions et du mécontentement des citoyens, ainsi que de la pétition déposée ce soir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution # 223-12-2017 sur l'adoption du budget 2018 et que le conseil adoptera un nouveau budget dans les meilleurs délais (légaux et fiscaux) afin de répondre aux attentes des citoyens, des commerçants et des mines.

24. VARIA;

24. Varia.

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

29-02-2018

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST unanimement résolu de lever l'assemblée :

DE CLORE la session. Il est 21 h 55.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL